

Convocation du 13 mai 2014

## **SÉANCE DU 19 MAI 2014**

Le dix-neuf mai deux mil quatorze à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Mathias LEGUERRIER, Pierline LEDUC, Liliane LECERF, Philippe MERCIER, Denis BIENVENU, Valérie BIGOT, Nicole CEDRA, Emmanuelle LARQUET, Maryline CHUQUET, Serge DEGOUEY, Pierre TARDIF, Christian BUNEL, Noël LEFEVRE, Xavier RENAULT.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE : Valérie BIGOT

### **Délibération n° 2014 – 037 – Indemnité de fonction des maire et adjoints**

Conformément à la loi du 27 février 2002, le conseil municipal, à l'unanimité décide de voter les indemnités de fonction brutes mensuelles applicables aux communes de 500 à 999 habitants soit :

**Maire : 31 % de l'indice 1015 : 1 178.45 €**

**Adjoints : 8.25 % de l'indice 1015 : 343.62 €**

### **Délibération n° 2014 – 038 – Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité**

Le conseil municipal, à l'unanimité

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

**Décide :**

- **De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil**
- **D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an**

- **Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à madame Armelle CAU, Receveur**
- **De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant annuel de 30.49 €**

## **Délibération n° 2014 – 039 – Représentants au Centre Communal d'Action Sociale**

Président : Jean ARLIX

Pierline LEDUC, Philippe MERCIER, Maryline CHUQUET et Noël LEFEVRE

## **Délibération n° 2014 – 040 – Commission des travaux, chemins et cimetièrè**

Président : Mathias LEGUERRIER

Jean ARLIX, Philippe MERCIER, Denis BIENVENU, Serge DEGOUEY, Pierre TARDIF, Noël LEFEVRE et Xavier RENAULT

## **Délibération n° 2014 – 041 - Commission des salles communales**

Présidente : Liliane LECERF

Jean ARLIX, Valérie BIGOT, Nicole CEDRA, Maryline CHUQUET et Serge DEGOUEY

## **Délibération n° 2014 – 042– Commission des finances et des subventions**

Président : Jean ARLIX

Mathias LEGUERRIER, Philippe MERCIER, Denis BIENVENU, Valérie BIGOT, Serge DEGOUEY, Pierre TARDIF, Christian BUNEL et Xavier RENAULT

## **Délibération n° 2014 – 043 – Commission du personnel**

Président : Jean ARLIX

Mathias LEGUERRIER, Pierline LEDUC, Liliane LECERF, Philippe MERCIER, Serge DEGOUEY, Pierre TARDIF et Christian BUNEL

## **Délibération n° 2014 – 044 - Commission d'urbanisme, tourisme, sports et loisirs**

Présidente : Pierline LEDUC

Jean ARLIX, Mathias LEGUERRIER, Philippe MERCIER, Denis BIENVENU, Nicole CEDRA, Emmanuelle LARQUET et Pierre TARDIF

## **Délibération n° 2014 - 045 - Commission des carrières**

Président : Jean ARLIX

Mathias LEGUERRIER, Pierline LEDUC, Liliane LECERF, Philippe MERCIER, Denis BIENVENU, Valérie BIGOT, Nicole CEDRA, Emmanuelle LARQUET, Maryline CHUQUET, Serge DEGOUEY, Pierre TARDIF, Christian BUNEL, Noël LEFEVRE, Xavier RENAULT.

## **Délibération n° 2014 -046 - Commission fleurissement et illuminations**

Présidente : Liliane LECERF

Philippe MERCIER, Emmanuelle LARQUET, Maryline CHUQUET et Christian BUNEL

## **Délibération n° 2014 -047 - Commission des gîtes**

Présidente : Pierline LEDUC

Jean ARLIX, Valérie BIGOT, Nicole CEDRA, Emmanuelle LARQUET, Serge DEGOUEY et Noël LEFEVRE

## **Délibération n° 2014 -048 - Commission information, bulletin municipal et site Internet**

Président : Mathias LEGUERRIER

Jean ARLIX, Philippe MERCIER, Nicole CEDRA, Emmanuelle CEDRA, Maryline CHUQUET et Pierre TARDIF

## **Délibération n° 2014 -049 - Groupe de travail plan Communal de Sauvegarde**

Président : Jean ARLIX

Mathias LEGUERRIER, Denis BIENVENU, Pierre TARDIF, Christian BUNEL et Xavier RENAULT

## **Délibération n° 2014 -050 - Groupe de travail repas et voyage des anciens**

Présidente : Liliane LECERF

Pierline LEDUC, Philippe MERCIER, Valérie BIGOT, Nicole CEDRA et Emmanuelle LARQUET

## **Délibération n° 2014 -051 - Délégués Hague Vacances Loisirs**

Mathias LEGUERRIER et Emmanuelle LARQUET

## **Délibération n° 2014 -052 - Délégués Halle de sports de Vasteville**

Maryline CHUQUET et Xavier RENAULT

## **Délibération n° 2014 -053 - Délégué Défense**

Philippe MERCIER

## **Délibération n° 2014 -054 - Délégués au CDAS 50**

Jean ARLIX et Philippe MERCIER

## **Délibération n° 2014 -055 - Budget Gîtes les Gravelots - Remplacement de l'installation incendie du Gîte de Groupe**

Le Maire informe que le système d'incendie du gîte de groupe est hors service. Un devis a été demandé à P.I.S.N. 24 rue de Salnel 50430 SAINT GERMAIN SUR AY. Le montant du devis est de 4 956.00 € HT – 5 947.20 € TTC.

**Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté.**

**La dépense sera imputée à l'article 2318 du budget « Gîtes les gravelots » 2014.**

## **Délibération n° 2014 -056 - Budget Gîtes les Gravelots – Installation récepteur collectif TNT aux Gîtes**

Le Maire informe qu'il n'y a pas de réception de télévision dans les gîtes, que plusieurs locataires n'ont pas réservé les gîtes pour cette raison. Un système avait été installé à la construction des gîtes, il ne fonctionne pas. Trois devis ont été demandés :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur le devis le moins disant émanant de Belect – 23 rue Jallot 50440 BEAUMONT HAGUE pour un montant de 2 839.00 € HT – 3 406.80 € TTC**

**La dépense sera imputée à l'article 2318 du budget des Gîtes 2014.**

## **Délibération n° 2014 -057 - Budget Gîtes les Gravelots : virement de crédits**

Afin de régulariser des erreurs sur le budget des gîtes les Gravelots, le conseil municipal, à l'unanimité vote les virements de crédits suivants :

### **Dépenses**

<b>Article 6152 : Réparation biens mobiliers</b>	<b>+ 269.30 €</b>
<b>Article 6811 : Dotations aux amortissements</b>	<b>- 270.00 €</b>

### **Recettes**

**Article 777 : Quote-part des subventions d'investissement virée - 0.70 €**

## **Délibération n° 2014 -058 - Fête des mères**

Comme tous les ans, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour offrir un vin d'honneur aux bivillaises et bivillais et une rose à toutes les mères de famille à l'occasion de la fête des mères. La cérémonie aura lieu le dimanche 25 mai 2014 à 11 H 00 à la salle communale. Le conseil municipal demande que les fleurs soient commandées chez les deux fleuristes de Beaumont Hague à tour de rôle.

## **Délibération n° 2014 -059 - Congrès cantonal des anciens combattants**

Le maire informe que l'association cantonale des anciens combattants a organisé son congrès cantonal dans la salle communale de Biville le jeudi 15 mai 2014 et a demandé au conseil municipal la prise en charge du vin d'honneur et l'achat d'une gerbe à déposer au monument aux morts.

**Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour régler le vin d'honneur et la gerbe offerte.**

## **Délibération n° 2014 -060 - Droit de Prémption Urbain parcelles A 100 et 526**

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner les parcelles A 100 et 526.

**A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur les parcelles A 100 et 526**

## **Délibération n° 2014 -061 - Droit de Prémption Urbain parcelles B 62p, 64, 764 et 765**

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner les parcelles B 62p, 64, 764 et 765.

**A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur les parcelles B 62p, 64, 764 et 765.**

## **Délibération n° 2014 -062 - Droit de Prémption Urbain parcelle B 980**

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner la parcelle B 980.

**A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur la parcelle B 980**

## **Délibération n° 2014 -063 - Emplois saisonniers commune**

Comme chaque année, le conseil municipal, à l'unanimité décide de créer un emploi saisonnier à temps plein afin de remplacer les agents communaux de voirie et d'espaces verts et d'aider au ménage des gîtes les samedis pendant la période estivale entre le 10 juin et le 30 août 2014 au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 avec régime indemnitaire (IEMP taux 1 et IAT taux 1). Un appel à candidature sera affiché dans la commune

## **Délibération n° 2014 -064 - Emplois saisonniers Gîtes les Gravelots**

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de créer un emploi saisonnier à temps non complet 17 H 30 / 35 H par semaine afin d'aider aux gîtes les Gravelots entre le 22 mai et le 15 septembre 2014. (le temps de travail à moduler selon les arrivées et départs des locataires, samedis, dimanches et jours fériés travaillés selon les locations). Le Maire propose que la personne qui effectue le remplacement de Carole TRAVERT habituellement soit embauchée au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 avec régime indemnitaire (IEMP taux 1 et IAT taux 1). Le conseil municipal approuve cette proposition.

## **Délibération n° 2014 -065 - Annulation location salle communale – Remboursement arrhes**

Le Maire informe que lors de la réservation de la salle communale, les locataires versent des arrhes. Au cours de la réunion du 17 février 2014 le conseil municipal

avait délibéré de la façon suivante lorsque les locataires annulent la réservation de la salle communale :

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de rembourser les arrhes versées quand l'annulation intervient dans un délai minimum de 3 mois avant la date de réservation. Dans le cas d'une annulation dans un délai inférieur à trois mois, le conseil municipal sera consulté.*

Monsieur et madame Samuel VALOGNES ont annulé la location de la salle communale un mois avant la date pour des raisons de santé d'un parent très proche et demandent le remboursement des arrhes pour la somme de 70 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de rembourser les arrhes à monsieur et madame VALOGNES.**

### **Délibération n° 2014 – 066 – Demande de remboursement support radiateur salle communale**

Le Maire informe que lors de la location de la salle des 5 et 6 avril 2014 les supports d'un radiateur de la salle communale ont été cassés, le mur n'a pas été abimé. Une paire de supports coûte 19,34 € TTC. Les employés communaux ont reposé le radiateur.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander au locataire le remboursement des supports de radiateur pour un montant de 19.34 €.**

### **Délibération n° 2014 – 067 – Tarifs 2015 Gîtes communaux**

Le Maire demande au conseil municipal de décider des tarifs des gîtes communaux pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir les tarifs 2014 pour l'année 2015 soit :

	Gîtes n° 3 à 10 6 personnes	Gîte n° 11 8 personnes
Haute saison	490.00 €	650.00 €
Moyenne saison	343.00 €	455.00 €
Basse saison	294.00 €	390.00 €
Mid-week (du lundi au vendredi)	196.00 €	260.00 €

**Commune de Biville (Manche)**  
**Réunion du conseil municipal du 19 mai 2014**

Week-end (2 nuits)	180.00 €	240.00 €
Ménage de fin de séjour	65.00 €	75.00 €
Caution	200.00 €	200.00 €
<b>Lave-linge</b>	5.00 €	<b>5.00 €</b>
<b>Sèche-linge</b>	4.00 €	<b>4.00 €</b>
<b>Electricité / KWH supplémentaire</b>	0.11 €	<b>0.11 €</b>

	GITES DE GROUPE
Prix /chambre/ nuit (5 lits)	75.00 €
Prix / gîte complet/ nuit (30 personnes)	450.00 €
Prix / demi gîte / nuit (15 personnes)	225.00 €
Ménage fin de séjour / gîte complet	180.00 €
Ménage fin de séjour / demi complet	90.00 €
Caution	500.00 €
Lave-linge	5.00 €
Sèche-linge	4.00 €
Electricité / KWH supplémentaire	0.11 €

Taxe de séjour en sus : 0.66 €/personne/nuit

## **Délibération n° 2014 – 068 – Commission matériel**

Président : Jean ARLIX  
Philippe MERCIER, Denis BIENVENU, Serge DEGOUEY et Pierre TARDIF



## **Tours de garde élection européenne dimanche 25 mai 2014**

De 08H à 11H : Liliane LECERF, Christian BUNEL et Noël LEFEVRE

De 11H à 13H : Denis BIENVENU, Valérie BIGOT et Xavier RENAULT

De 13H à 16H : Jean ARLIX, Mathias LEGUERRIER et Maryline CHUQUET

De 16H à 18H : Pierline LEDUC, Nicole CEDRA et Emmanuelle LARQUET

### **Questions diverses**

- Le logement situé 7 rue Thomas Hélye (ancien presbytère) est toujours vacant.  
*Il est proposé de réduire la durée du bail à 3 ans.*
- Voir la CCH les travaux à réaliser avant l'automne au Hameau Moulin afin de régler les problèmes d'inondation
- Prévoir une visite de la commune pour les conseillers municipaux qui le souhaitent